

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2024

Date de convocation :

19.11.2024

Nombre de Membres :

En Exercice : 13
Présents : 11
Pouvoirs : 1
Excusés ou absents : 1

Résultat du vote :

Voix « pour » : 12
Voix « contre » : 0
Absentions : 0

Date d'affichage :

19.11.2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq novembre, à 18h30 le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur SALAK, Président en exercice.

Etaient présents : Mme VAN DE WALLE, Mme PIGEAT, Mme GROS, Mme MARGUERITAT, Mr KOCH, Mr BAUGE, Mme MOREAU, Mme CAPPENDŸK, Mme TURE et Mr MOURBRUN.

Avait donné pouvoir : Mr RAIMBAULT représenté par Mme VAN DE WALLE.

Était absent ou excusé : Mr DEBROYE.

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Mme CAPPENDŸK a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2024/35 BUDGET CCAS : DECISION MODIFICATIVE N°2

7.1.2. Décisions budgétaires

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et de la famille,

Vu la délibération n° 2024/22, relative à la décision modificative n°1 du CCAS,

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration la décision modificative suivante, budget CCAS.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article	Fonction	Libellé	PREVU		MODIFICATIONS		OBSERV.
			Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
<u>Chapitre 011</u>	-	<u>Charges à caractère général</u>					
<u>Comptes 60</u>		<u>Achats et variation de stocks</u>					
6042	420	Achats de prestation de service	106 331,51 €		- 4 000,00 €		Portage repas
61551		Entretien et réparation sur matériel roulant	770,00 €		- 200,00 €		
6281		Concours divers (cotisations, ...)	4 830,00 €		- 1 190,00 €		
6248		Transport de biens et transports collectifs	- €		500,00 €		Epicerie sociale
<u>Chapitre 012</u>	-	<u>Charges de personnel</u>					
64111		Rémunération principale	101 902,00 €		18 530,00 €		
64118		Autres indemnités	22 900,00 €		4 000,00 €		
6455		Cotisation assurance	10 800,00 €		2 160,00 €		
6456		Versement au FNC	2 000,00 €		1 200,00 €		
<u>Chapitre 65</u>		<u>Autres charges de gestion courante</u>					
65134		Aides	38 506,00 €		- 3 000,00 €		
<u>Chapitre 66</u>		<u>Charges financières</u>					
6615		Intérêts des comptes courants	6 000,69 €		2 000,00 €		
<u>Chapitre 74</u>		<u>Dotations et participation</u>					

74748	Participation collectivité	300 000,00 €		20 000,00 €	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT				20 000,00 €	20 000,00 €

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir débattu, approuvent à l'unanimité, la décision modificative n°2 du budget CCAS.

Le Président,



Jean-Louis SALAK

La Secrétaire de séance,



Régine CAPPENDYK

Publié sur le site internet de la commune

le : 28/11/2024

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>